

# MEIGNEUX BROCANTE

**Jeudi de l'Ascension**

**29 Mai 2025**

**Terrain de sport / Salle communale**

**Buvette et restauration sur place  
(Organisées par l'A.M.I.)**

**Animation gratuite :  
Structure gonflable**

**Renseignements et Réservations :**

**06.76.01.13.50**

# BROCANTE/VIDE-GRENIER DE MEIGNEUX : Jeudi 29 mai 2025

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE

Je soussigné(e),

M., Mme : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Ou

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

- certifie avoir lu le texte ci-dessous,

- sollicite l'autorisation de Mme le Maire de MEIGNEUX de participer en qualité d'exposant à la brocante/vidé-grenier du 29 mai 2025 organisée par l'A.M.I. et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

- déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante/vidé-grenier, déchargeant par la même les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile ou administrative, quant à sa participation.

- s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

- demande la réservation d'un emplacement de : \_\_\_\_\_ mètres linéaires

\* (voir les conditions de stationnement des véhicules avec l'organisateur)

- Au prix de : 1 Euro le mètre linéaire

2 Euros le mètre linéaire (pour les professionnels)

Règlement espèces ou chèque libellé à l'ordre de l'A.M.I.

Pièce d'identité : (C.N.I. ou P.C.) n°: \_\_\_\_\_

Délivré le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

RCS n°: \_\_\_\_\_ Type de commerce : \_\_\_\_\_

Fait à Meigneux, le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### **PARTICULIERS, VOUS AVEZ LE DROIT DE PARTICIPER EN QUALITE D'EXPOSANTS**

La loi vous y autorise, mais ATTENTION ! Vous devez :

- Vous inscrire auprès des organisateurs.
- Obtenir une autorisation du Maire, individuelle et nominative.
- Ne vendre que des objets usagés vous appartenant (pas d'objet pornographique, religieux ni d'armes)
- Faire la liste des objets à vendre et indiquer le prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).
- Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier).
- Prendre connaissance de l'arrêté municipal.
- S'y conformer.
- Se soumettre, avec bonne humeur, aux contrôles éventuels de la Gendarmerie, qui œuvre pour la sécurité de tous.
- Respecter l'environnement de la commune qui vous accueille.
- Respecter le code de la route pour le stationnement.
- Pièces d'identité obligatoires.

L'A.M.I. organisatrice de la Brocante/Vidé-grenier décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de matériels ou objets en vente.

## Mise en place à partir de 6 h 00

(A lire attentivement et à conserver)

IPNS